

Accord d'intéressement

Chers collègues,

Nous vous informons que l'accord d'intéressement a été signé au 30/12/2025 pour un démarrage au 01/07/2025 jusqu'au 30/06/2028.

01/07/2025 au 30/06/2026 – 01/07/2026 au 30/06/2027 – 01/07/2027 au 30/06/2028

Les parties pourront se réunir chaque année afin de réviser l'accord si nécessaire.

Le but de l'intéressement : Attribuer une part du résultat d'exploitation aux salariés

Que contient cet accord ?

Objectif de productivité : Valeur cible fixée à 21h. La moyenne actuelle entre les mois de juillet et novembre se situe entre 20 et 20.5, ce qui représente un montant de 800€.

Seuil prod (pas de 0.5)	Intéressement annuel par salarié	Zone
19<=< 19.5	1000€	Verte
19.5<=< 20	900€	Verte
20<=< 20.5	800 €	Verte
20.5<=< 21	700 €	Verte
21<=< 21.5	600 €	Verte
21.5<=< 22	400 €	Orange
22<=< 22.5	300 €	Orange
22.5<=< 23	150 €	Orange
23<=< 23.5	100 €	Orange
23.5<=< 24	50 €	Orange
>= 24	- €	Rouge

Ces éléments sont calculés et suivis de près par la direction. Ils seront communiqués aux élus à chaque CSE pendant toute la durée de l'accord.

Ponctualité EZY FW-8 et DC-4 : Ces critères sont calculés mensuellement et seront versés annuellement comme l'ensemble des critères. L'UNSA a demandé que les mois de février soient moyennés compte-tenu du fait que ceux-ci ne contiennent que 28 jours (29 pour 2028). Une communication sera faite de la part de la direction afin de détailler plus précisément ces objectifs qui ont un enjeu financier. **FW-8 :** Les résultats entre les mois de juillet et novembre s'élèvent à 100€. **DC-4 :** Les résultats entre les mois d'août et novembre s'élèvent à 80€ (juillet n'ayant pas encore pu être traité).

Objectif FW-8 70% VOLS		
26 JOURS et +		30,00 €
23 à 25 JOURS		26,00 €
22 JOURS		24,00 €
21 JOURS		22,00 €
20 JOURS		20,00 €
19 JOURS		18,00 €
11 A 18 JOURS		10,00 €
10 JOURS et -		0,00 €
Objectif DC-4 65% VOLS		
24 JOURS et +		35,00 €
23 JOURS		30,00 €
19 JOUR A 22 JOURS		27,00 €
18 JOURS		25,00 €
17 JOURS		22,00 €
10 A 16 JOURS		10,00 €
9 JOURS et -		0,00 €

Casse avion : Prime de 100€ pour une valeur cible fixée à 0 casse

Manquement sûreté : 1 manquement qui a donné lieu à verbalisation depuis le 1^{er} juillet 2025 = 0€ pour les salariés

Nombre de Manquements	Objectif Cible	Montant I/MS En Euros
8 et +	0	-200,00 €
7	0	-150,00 €
6	0	-130,00 €
5	0	-100,00 €
4	0	-60,00 €
3	0	-40,00 €
2	0	-20,00 €
1	0	0,00 €
0	0	75,00 €

Manquement sécurité : Aucun manquement n'a donné lieu à verbalisation depuis le 1^{er} juillet 2025. Continuons sur cette lancée !

Nombre de Manquements	Objectif Cible	Montant I/MS En Euros
8 et +	0	-200,00 €
7	0	-160,00 €
6	0	-140,00 €
5	0	-120,00 €
4	0	-100,00 €
3	0	-75,00 €
2	0	-50,00 €
1	0	0,00 €
0	0	75,00 €

Ventes EASYJET : Revenus Additionnels générés sur les encaissements AGB-BAG-LUA-SEA-SSC1-SSC2-SSC3. Montant déterminé au trimestre de la manière suivante : Vente moyenne par vol EZY * nombre de vols EZY traités

Versement de l'intéressement : Proratisé en cas d'absence (CSS, Accident du trajet, Maladie non professionnelle, Congé parental, congés postnataux). Également proratisé pour les

salariés à temps partiel. ***Les salariés pourraient percevoir une prime allant jusqu'à 1500€ selon les résultats des différents objectifs obtenus.***

La direction pourra procéder au versement de l'intéressement une fois que l'ensemble des données de cet accord seront traitées à partir du 1^{er} juillet 2026. Les élus et la direction communiqueront la date précise aux salariés lorsque celle-ci sera connue.

M. BEN HAMOUDA Atef

Délégué Syndical UNSA Aérien ALYZIA LYON

